



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° DEJIC74_190822

AN06420220819896

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités et les établissements au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à PAU le 19 août 2022

Monsieur Nicolas PATRIARCHE
Président du Centre de Gestion 64

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

Envoyé en préfecture le 19/08/2022
Reçu en préfecture le 19/08/2022
Affiché le 19/08/2022
ID : 064-286400031-20220819-DEJIC74_190822-AR

| N° de déclaration | Grade | Intitulé du poste | Motif d'annulation | Temps de travail | Collectivité | Envoyé en préfecture le 19/08/2022 Reçu en préfecture le 19/08/2022 Affiché le 19/08/2022 ID : 064-286400031-20220819-DEJIC74_190822-AR-519 |
|---------------------|------------------------------|---|--------------------------|------------------|---|--|
| V064220500646189001 | Attaché Attaché principal | Directeur du développement économique (H/F) | Le grade ne convient pas | 35h00 | COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BASQUE 64100 Bayonne | Poste à pourvoir le N° du précédent SLOW |